

Communiqué de presse

Embargo: 18h00

Berne, le 26 mai 2004

Abus d'alcool chez les jeunes

Le canton veut inverser la tendance

La consommation excessive d'alcool par les adolescents fait régulièrement la une des journaux. Interpellés par les événements inquiétants qui avaient marqué l'édition 2002 de la "Tropical Night" de Langenthal – huit jeunes ayant terminé la nuit à l'hôpital dans un état d'ébriété prononcé –, trois préfets ont pris contact avec la fondation Santé bernoise dans le but d'inverser la tendance.

Cette initiative a donné naissance au projet de prévention Li-MIT, qui comprend deux volets: le premier, présenté officiellement aujourd'hui, propose un plan d'action aux organisateurs de manifestations publiques telles que spectacles, festivals et raves. Le second sera lancé cet été dans le domaine de la restauration et du commerce de détail; il s'agira de vérifier la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la protection de la jeunesse dans ces secteurs.

La protection de la jeunesse est l'affaire de tous

La responsabilité en la matière n'est pas du seul ressort des familles, mais aussi de celui des tenanciers des lieux où les adolescents passent leurs loisirs. En effet, non seulement ceux-ci sortent de plus en plus jeunes, mais en outre, ils se mettent à boire de l'alcool toujours plus tôt et plus régulièrement. Compte tenu de cette évolution, les organisateurs de manifestations publiques ont un rôle important à jouer dans la protection de la jeunesse.

Le projet Li-MIT 1 ne vise ainsi pas directement les consommateurs, mais les organisateurs, qu'il encourage à prendre leurs responsabilités et à explorer de nouvelles voies en posant des règles claires et en prenant des mesures ciblées.

Fruit d'une collaboration réussie entre les différents acteurs concernés – politiques, autorités, organisateurs et spécialistes de la prévention –, Li-MIT 1 a permis de développer deux outils de protection de la jeunesse axés sur la pratique.

Des instruments efficaces et pragmatiques

Premier outil: la brochure intitulée "Festival de protection de la jeunesse". Celle-ci présente les faits et les informations essentielles pour la protection de la jeunesse tout en fournissant aux organisateurs de manifestations des références pour en savoir plus et des adresses où commander du matériel de prévention, le tout étant disponible en français et en allemand. Y

figurent également des conseils tirés de la pratique, visant à aider les organisateurs à mettre en œuvre des mesures de protection de la jeunesse qui fassent mouche. La brochure sera désormais remise par les autorités compétentes avec l'autorisation d'exploiter un établissement public occasionnel.

Second outil: un site Internet comprenant deux adresses, l'une destinée aux francophones (www.protection-jeunesse-be.ch), l'autre aux germanophones (www.jugendschutzbern.ch). Les organisateurs peuvent y commander dès aujourd'hui des bracelets d'identification de différentes couleurs: distribués lors du contrôle à l'entrée en fonction de l'âge du porteur, ils permettent au personnel de savoir qui peut boire quoi. Sont également disponibles des panneaux à afficher près des bars et des caisses afin d'informer les jeunes sur les dispositions légales visant leur protection.

Enfin, Santé bernoise et la Croix-Bleue offrent un service de conseil pour la planification et la mise en œuvre des mesures de protection de la jeunesse et proposent des formations pour le personnel au bar, tout cela gratuitement.

La protection de la jeunesse dans la pratique

Il importe, au premier chef, d'intervenir dans le cadre des fêtes, soirées et autres manifestations fréquentées en grande partie par des adolescents. Outre les directives légales à respecter, la protection de la jeunesse, c'est aussi:

_ Proposer d'autres options sans message moralisateur.

Exemple: un bar à jus de fruits attrayant et en phase avec l'univers des jeunes.

_ Mettre sur pied un programme d'activités: du baby-foot, des fléchettes, etc.

Postulat de base: on boit souvent par ennui.

_ Engager du personnel de sécurité suffisamment bien formé et prêt à collaborer pour empêcher que des jeunes n'apportent de l'alcool de l'extérieur et pour mettre en garde les personnes qui en proposent aux adolescents.

_ Rappeler au personnel de bar les dispositions relatives à la protection de la jeunesse et l'encourager à les appliquer.

Pour en savoir plus:

www.protection-jeunesse-be.ch & www.jugendschutzbern.ch.

Contacts presse:

Philippe Garbani, préfet de Bienne

Tél. 032 344 54 11 (prof.) et 032 365 00 59 (privé)

Catherine Heiniger, Santé bernoise

natel : 079 790 78 89